

temps immémorial, cet endroit était occupé par les Russes, et en 1867 il est passé entre les mains des Américains qui l'ont toujours gardé depuis.

Je ne veux pas faire de récrimination, l'occasion d'ailleurs serait mal choisie, mais autant que j'ai pu m'en assurer, personne n'a jamais protesté contre l'occupation de Dyea par les autorités américaines. Or, vu que les Américains sont en possession de cette partie du littoral où le port de Dyea est situé, vu qu'ils ont succédé aux Russes qui l'occupaient depuis un temps immémorial, il est évident que nous ne pouvions nous en emparer, et que ce point ne pourra être décidé que par le règlement des questions comprises dans le traité.

Dans ces circonstances Dyea était virtuellement un port américain—à tout événement un port en la possession des Américains, et si nous avions entrepris de construire un chemin de fer depuis Dyea jusqu'à la région du Yukon, nous aurions été à la merci des Américains quant aux privilèges du transit. Nous nous serions trouvés dans cette position qu'après avoir construit un chemin de fer, le terminus n'aurait pas été sur notre territoire, et nous n'aurions pas pu expédier une tonne ou une livre de marchandise par ce chemin sans la permission des autorités américaines.

Faisant des commentaires là-dessus, M. Taylor a dit :

Je ne parlerai pas de l'occupation américaine ni de l'occupation russe, dont mon habile collègue devra s'occuper; je désire simplement faire remarquer que jusqu'au moment où M. Laurier a fait le discours dont je viens de lire un passage.....

Sir EDWIN CARSON : C'est-à-dire en 1898.

M. TAYLOR : Je ne prendrai pas la peine de lire de nouveau le discours, mais jusqu'en 1898 le premier ministre du Canada, au sein du parlement de sa nation, avec toute la responsabilité de ses hautes fonctions, a déclaré à son propre peuple que depuis un temps immémorial les Russes d'abord et les Américains ensuite en avaient été les possesseurs, qu'aucun protêt n'avait été enregistré, et que, bien que la chose fut regrettable, il y avait cette possession ininterrompue et continue—il semblait chérir l'emploi du mot "immémorial", puisqu'il l'a employé trois ou quatre fois, comme vous l'avez remarqué dans la citation—que cette possession des Etats-Unis et de la Russie avait continué... Mais ce qui est singulièrement remarquable dans la déclaration de sir Wilfrid Laurier au sujet de l'avis donné au gouvernement des Etats-Unis c'est qu'en 1878, dix ans après, quand il est prétendu si naïvement que nous avons eu l'avis, le premier ministre du Canada dit que nous ne l'avons pas eu. Il est très regrettable, a-t-il dit, que cette déclaration ait été faite, mais il a toutefois déclaré dans le parlement de sa nation que nous ne l'avons pas eu.

Les honorables sénateurs comprendront que l'avocat anglais a démontré par des documents que le Canada avait protesté en 1888, qu'un protêt solennel avait été fait par le Dominion à Washington par l'entremise du gouvernement impérial. Pour faire disparaître le poids de cette preuve qui avait été produite, l'avocat des Etats-Unis a cité les

paroles inconsidérées de sir Wilfrid Laurier, qui a dit qu'aucun protêt n'avait été fait et que la Russie avait détenu le morceau de terre où Dyea est bâti depuis un temps immémorial, tandis qu'il est connu qu'il n'y avait pas un colon à Dyea avant la découverte de l'or sur le Yukon.

L'honorable M. SCOTT : L'honorable sénateur est absolument dans l'erreur. Il y avait là une école pour les sauvages—non pas peut-être à l'endroit même où Dyea est bâti, mais sur le bras de Lynn et vis-à-vis Dyea.

L'honorable M. FERGUSON : Je crois que je pourrai indiquer, en citant les paroles de lord Lansdowne, qu'il n'y avait pas de colons sur le bras de Lynn.

L'honorable M. SCOTT : Pas à Dyea, mais immédiatement vis-à-vis le bras de Lynn.

L'honorable M. FERGUSON : Je puis reprendre les citations.

L'honorable M. SCOTT : Il ne s'agit pas de cela maintenant.

L'honorable M. FERGUSON : L'honorable ministre admet qu'il n'y avait pas de colons, qu'il n'y avait qu'une école, mais j'ai pour autorité le comte de Lansdowne, qui a dit qu'il n'y avait pas d'établissement stable d'aucun genre à la tête du bras de Lynn vers la fin de 1896. Quoi qu'il en soit, ce que je désire prouver, c'est que le premier ministre du Canada est blâmable d'avoir fait une déclaration erronée dans le parlement du Canada sur le sujet, alors que l'on faisait des efforts inouïs pour faire adopter par le parlement un projet étrange en vue de la construction d'un tramway du Ruisseau du Télégraphe au lac Teslin. Cette mesure a été imposée au parlement de la même manière que l'a été, l'année dernière, celle relative au chemin de fer Transcontinental, comme si le temps ne pouvait pas attendre et que les choses fussent si pressantes qu'il fallait faire quelque chose même avant la prise en considération de la mesure. Lorsque le leader du gouvernement fut dans cet état d'esprit, il fit la déclaration que j'ai citée, et je constate que l'honorable Clifford Sifton, ministre de l'Intérieur, à fait une pareille déclaration dans la Chambre des communes, dans le même temps, sur le même sujet. De plus, feu l'honorable David Mills, quand il était le leader de cette Chambre, a fait une déclaration au